

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF798

présenté par

M. Taché, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	600 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	600 000	0
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	600 000	600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Ecologiste-NUPES propose une augmentation des crédits de paiement alloués au programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », spécifiquement destinés à un soutien renforcé et urgent au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Nous sommes à un tournant décisif de l'histoire humaine. Le changement climatique n'est pas simplement un défi parmi d'autres ; il est la catastrophe du siècle, une menace existentielle qui nous oblige à agir ou à périr. Les feux de forêts, les inondations, les vagues de chaleur et autres événements climatiques que nous avons vécus ne sont que la prémonition d'un avenir encore plus sombre si nous ne renforçons pas drastiquement nos actions et nos engagements.

La France, malgré ses discours, n'a pas encore aligné ses actions et ses financements avec l'urgence et l'ampleur de la crise climatique. Les engagements actuels sont insuffisants et souvent en décalage avec les recommandations scientifiques du GIEC. Cet amendement est donc un appel à une prise de conscience et à une action résolue.

Cet amendement vise à :

- Soutenir des recherches supplémentaires sur les impacts du changement climatique, les stratégies d'atténuation et d'adaptation, et les solutions technologiques et socio-économiques pour une transition juste et équitable.
- Encourager et faciliter la collaboration internationale dans le domaine du changement climatique, en soutenant les initiatives du GIEC qui visent à rassembler les scientifiques, les décideurs politiques et les parties prenantes de divers pays et régions.
- Assurer que les découvertes et les recommandations du GIEC soient largement diffusées et prises en compte dans les politiques nationales et internationales relatives au climat.

Cet amendement propose donc d'abonder de 600000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 05 « Coopération multilatérale » du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ». Et réduit d'un montant correspondant de 600000€ l'action 01 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement » du programme 365 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement ».

La diminution de crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.